



Plan de relance

4 projets de Parcs nationaux sélectionnés

Sur proposition de la Ministre de la Nature, Céline Tellier, et de la Ministre du Tourisme, Valérie De Bue, le Gouvernement de Wallonie a validé le choix des 4 projets qui bénéficieront d'une subvention pour concevoir un plan directeur et opérationnel dans le cadre de l'appel à projets Parc National. C'est une première étape : les porteurs des 4 projets ont maintenant jusqu'à octobre 2022 pour présenter le détail de leur projet qui sera à nouveau évalué par le jury. Sur base de cette nouvelle évaluation, le Gouvernement de Wallonie annoncera les deux parcs lauréats, en décembre 2022. Les 2 autres candidats n'auront pas la reconnaissance de Parc national mais pourront mettre en œuvre une partie de leurs projets grâce à un budget dédié.

Dans le cadre de cette 1^{ère} phase de l'appel à projet, le Gouvernement de Wallonie a validé la sélection des projets suivants :

- **Projet de parc national Entre-Sambre-et-Meuse**
- **Projet de parc national Forêt d'Anlier**
- **Projet de parc national Hautes Fagnes**
- **Projet de parc national Vallée de la Semois**

Le Gouvernement de Wallonie a suivi les recommandations du comité d'évaluation (dont [la composition](#) a été rendue publique à la mi-octobre) chargé d'évaluer les [7 candidatures](#) reçues le 1^{er} novembre dernier. **Les projets de Famenne-Ardenne, des Forêts de Brabant et du Massif de Saint-Hubert n'accèdent pas à la phase 2 du processus.** Les 14 membres du comité ont été invités après discussions à remettre une cotation sur les différents projets. Ces cotations pondérées ont été transmises au Gouvernement de Wallonie, qui a validé la sélection du jury.

Des critères fixés dans l'appel à projets

Les critères d'évaluation se sont basés sur les standards internationaux et les critères appliqués dans les autres régions ou pays voisins.

- Critère 1 (55%) : La valeur actuelle du territoire concerné et ses opportunités de développement sur le plan de la nature et du tourisme.
- Critère 2 (25%) : La contribution du projet aux objectifs régionaux en matière de nature et biodiversité, de climat et mobilité, d'économie et de social, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.
- Critère 3 (20%) : La gouvernance du projet et sa solidité organisationnelle et financière.

Céline Tellier: « *Quel plaisir de constater l'enthousiasme sur le terrain pour la création de deux Parcs nationaux en Wallonie ! Les territoires candidats se sont mobilisés pour élaborer des projets de qualité, innovants et soutenus par les acteurs-clés de terrain. Je les en remercie chaleureusement. Les quatre projets retenus pour l'étape de sélection suivante ont démontré un potentiel majeur pour valoriser la nature exceptionnelle présente sur leur territoire. Qu'ils soient encouragés à poursuivre durant les prochains mois afin de concrétiser leurs ambitions au bénéfice de toute la Wallonie!* »

Valérie De Bue : « *Les quatre projets retenus s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la Stratégie 2030 pour le Tourisme wallon. Ils proposent de développer quelque chose de nouveau en capitalisant les spécificités et les forces de chaque territoire. Je me réjouis de voir le développement de ces projets*



à la croisée de la Nature et du Tourisme, du développement économique et de la préservation des espaces naturels ».

Pour rappel, **la création de ces deux parcs nationaux fait partie du Plan de relance de la Wallonie**, et plus particulièrement des projets soutenus dans le cadre du Plan européen pour la reprise et la résilience. L'ensemble du projet bénéficie d'une enveloppe totale de 28 millions d'euros.

L'objectif du projet de création de parcs nationaux en Wallonie est double. Il tend en effet, par la valorisation des espaces naturels remarquables de Wallonie, à contribuer au développement de la biodiversité, tout en constituant une opportunité touristique et économique exceptionnelle.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole de Valérie DE BUE

0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be

Nathalie Guilmin | Porte-parole de Céline TELLIER

0499/20.70.16 – nathalie.guilmin@gov.wallonie.be